



# Rapport d'activité 2013 - 2014

[www.justicerestaurative.org](http://www.justicerestaurative.org)



## SOMMAIRE

<b>1. Introduction .....</b>	<b>2</b>
<b>2. La vie de l'Institut .....</b>	<b>5</b>
2.1. L'élaboration des statuts .....	5
2.2. La composition du bureau de l'Institut .....	5
2.3. L'organisation de l'Institut .....	6
<b>3. La promotion de la Justice restaurative .....</b>	<b>7</b>
3.1. Le site internet .....	7
3.2. La communication sur les réseaux sociaux .....	9
3.2. L'élaboration de support de communication (Flyers) .....	10
3.2. Le programme « Passeur de Justice restaurative » .....	11
3.3. La Plateforme .....	15
<b>4. L'accompagnement des programmes de Justice restaurative .....</b>	<b>16</b>
4.1. Objectifs et présentation du programme « L'IFJR vous accompagne » .....	16
4.2. Partenariats et premières réalisations .....	17
<b>5. La formation .....</b>	<b>19</b>
<b>6. L'observatoire des pratiques de justice restaurative .....</b>	<b>21</b>
<b>7. Perspectives pour 2015 .....</b>	<b>22</b>

## 1. Introduction

L’Institut Français pour la Justice Restaurative est né à la suite de volontés, événements et circonstances particulières. La conférence de consensus sur la prévention de la récidive, installée en février 2013 par la Garde des sceaux Christiane Taubira, fut l’occasion de créer l’IFJR. Le Pr. Robert Cario et Benjamin Sayous avaient alors à cœur de permettre la tenue d’un débat spécifique autour de la Justice restaurative. Ce débat devait être alimenté à la fois par la recherche et par la pratique, suivant une démarche participative ayant pour finalité le partage des connaissances et des expériences. Les connaissances scientifiques issues de la recherche fondamentale et appliquée en matière de Justice restaurative dans le monde pouvaient en effet être rapidement mobilisées au sein d’une organisation accoudée à l’Université de Pau et des Pays de l’Adour (UPPA). Par ailleurs, les praticiens de l’aide aux victimes, de la médiation et de l’accompagnement socio-judiciaire avaient déjà une certaine expérience dans le domaine, à travers des actions en lien avec la Justice restaurative. Une première session de Rencontres Détenus-Victimes (RDV) avait ainsi été organisée à la maison centrale de Poissy en 2010. Organisées par l’INAVEM, le SPIP des Yvelines et la Maison centrale de Poissy, avec le concours de Robert Cario et Paul Mbanzoulou, cette première expérience a favorisé l’essor de la justice restaurative en France (ils avaient d’ailleurs été respectivement représentant de la communauté et animateur lors de cette première session). Une journée de synthèse évaluative s’était ensuite tenue à l’UPPA en 2011, à la suite de celle de l’ENAP et avait donné lieu à la publication d’un ouvrage faisant maintenant référence <sup>1</sup>.

Le désir de création de l’IFJR naissait également du constat d’une ignorance marquée à l’égard de la Justice restaurative, tant des chercheurs que des praticiens. Dans ce contexte, elle risquait de se limiter au rôle de « boîte à outils » dans laquelle l’on vient occasionnellement piocher une mesure au gré des politiques criminelles plus ou moins humanistes. D’où la nécessité de créer une organisation, ayant une assise scientifique solide, animée par une intention de partage et agissant aux cotés des organisations existantes, en partenariat et en complémentarité de leurs actions, tout en étant capable d’impulser des projets innovants, visant au développement de la Justice restaurative en France.

Les premières démarches de création de l’IFJR ont donc été mises en œuvre, à compter de février 2013, par Robert Cario, Jessica Filippi et Benjamin Sayous. Elles ont abouties le 4 mai 2013 <sup>2</sup>.

Les objectifs de l’Institut, tels que précisés dans ses statuts sont :

- de promouvoir la Justice restaurative en France et dans le monde ;
- d’encourager la recherche en criminologie et plus particulièrement les travaux de recherche ayant pour objet la Justice restaurative, ses enjeux et ses finalités ;
- d’encourager les expérimentations de mesures de Justice restaurative en France ;
- de développer et élargir la connaissance du public en matière de Justice restaurative et plus particulièrement sur ses formes et finalités ;
- de soutenir les professionnels de la Justice restaurative et de tous les secteurs en lien avec la Justice restaurative ;
- de participer à la formation spécifique des intervenants en justice restaurative.

1. R. Cario (Dir.), *Les rencontres détenus-victimes. L’humanité retrouvée*, l’Harmattan, coll. Controverses, 2012, 164 p.

2. Date de publication au JO du 4 mai 2013, annonce n° 1050.

L'ensemble de ces missions a, en particulier, vocation à encourager l'élaboration de dispositifs législatifs et réglementaires en faveur du recours à des mesures de Justice restaurative, en complémentarité avec la justice pénale et au sein du Système de justice pénale. Ainsi, il importe d'accompagner les pouvoirs publics et les professionnels du secteur dans leur mise en œuvre.

Le choix de constituer l'IFJR à Pau n'est pas neutre. Créée par des Universitaires de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), l'Institut s'inscrit dans la lignée de l'investissement de ses membres, en particulier de son Président, dans les domaines de la criminologie et de l'aide aux victimes. Pau, notamment à travers l'Association Pyrénéenne d'Aide aux Victimes et de Médiation (APAVIM) dont le Pr. Robert Cario a été le Président pendant de nombreuses années, a toujours été à la pointe des pratiques en la matière. Installer le siège social de l'Institut au sein de l'UPPA apparaissait comme une évidence.

Dans les mois qui ont suivi, l'intérêt d'une organisation telle que l'Institut a rapidement été confirmé par les professionnels du secteur. En juin 2013, Frédéric Lauféron, directeur de l'Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale (APCAR), demandait à l'Institut d'intervenir auprès de l'association qu'il dirige en vue de l'aider à intégrer des mesures de Justice restaurative parmi l'ensemble de ses missions. Cette intervention était concrétisée par une déclaration d'intention commune en juillet 2013. À compter d'octobre 2013, Benjamin Sayous est intervenu auprès de l'ensemble des services de l'APCAR en vue d'un état des lieux de leurs actions et de leurs pratiques. En janvier 2014, un rapport propose un projet de déploiement de l'ensemble des mesures de Justice restaurative au sein de l'APCAR, à titre expérimental, préfigurant ainsi les développements qui suivirent à l'échelle nationale dans le cadre de la réforme pénale.

Dans le même temps, l'Institut initiait un programme « Passeur de Justice restaurative » destiné à sensibiliser les acteurs du monde judiciaire et parajudiciaire sur les enjeux de la Justice restaurative pour les personnes victimes et auteurs d'infractions pénales.

Les actions de l'IFJR ont également été relayées par la création de la Plateforme Française pour la Justice Restaurative, dont les premières réunions ont débutées en septembre 2013. L'institut et d'autres partenaires en ont été les fondateurs.

C'est dans ce contexte que l'IFJR a animé les réflexions ayant permis l'introduction de la justice restaurative dans le débat parlementaire à propos de la réforme pénale. Par ses actions de sensibilisation, par son investissement dans le cadre de la Plateforme et par l'accompagnement de l'APCAR dans le cadre de la création du premier Service Régional de Justice Restaurative (SRJR) en vue d'une expérimentation des mesures de Justice restaurative en Ile-de-France (service créé en juin 2014), l'Institut a contribué à démontrer que la pratique de la Justice restaurative en France était non seulement possible mais inévitable.

Ces actions ont été concrétisées par la loi du 15 août 2014<sup>1</sup>, qui introduit la Justice restaurative au sein de la partie préliminaire du Code de procédure pénale. L'article 10-1 du Code, introduit dans la loi sur amendement au Sénat, permet le recours à des mesures de Justice restaurative « à l'occasion de toute procédure pénale et à tous les stades de la procédure ».

<sup>1</sup> Art. 18, Loi n° 2014-896 du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales.

À compter de cette date, l'IFJR a continué à œuvrer pour le développement de la Justice restaurative en France, notamment en vue de la création de Services Régionaux de Justice Restaurative et l'adoption de mesures de Justice restaurative par diverses organisations promotrices de Justice restaurative (Associations d'Aide aux Victimes et autres organisations parajudiciaires, Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation). Afin de favoriser la professionnalisation des intervenants, à compter d'octobre 2014, l'IFJR a mis en place un programme complet de formation portant sur l'ensemble des mesures de Justice restaurative, en partenariat avec l'INAVEM. Ces formations s'adressent à l'ensemble des personnes qui souhaitent prendre part à des mesures de Justice restaurative, que ce soit en tant qu'animateurs ou en tant que représentants de la communauté. L'Institut a également adopté, en septembre 2014, un « Code de déontologie pour la mise en œuvre de mesures de justice restaurative en matière pénale » : il synthétise l'ensemble des principes déontologiques et éthiques issus de la recherche, de l'article 10-1 du Code de procédure pénale et de l'ensemble des textes internationaux et nationaux adoptés en la matière. L'institut a enfin adopté une « Charte éthique des donateurs de l'IFJR » dans le cadre des soutiens et dons qui pourraient lui être adressés.

À compter de septembre 2014, l'Institut a également lancé le chantier de son intervention sur la scène internationale en la personne de Jean-Charles Paras. Ses premières actions sont actuellement dirigées vers la Tunisie. Plusieurs formations sont prévues en avril 2015, en partenariat avec Avocats-Sans-Frontières ASF - [www.asf.be](http://www.asf.be)) et la Faculté de droit et de sciences sociales de Tunis.

L'Institut tient à adresser à ses donateurs et aux institutions qui nous soutiennent toute sa gratitude. Leur accompagnement financier nous a offert la possibilité de mettre en place nos actions, dans de très bonnes conditions. Nous pouvons désormais envisager leur consolidation et développement, en France et dans les territoires ultramarins, au bénéfice des personnes en souffrance et des professionnels qui les prennent en compte avec beaucoup de compétence au quotidien.

## 2. La vie de l’Institut

### 2.1. L’élaboration des statuts

Lors de la création de l’IFJR, l’Assemblée générale constitutive a décidé d’adopter des statuts partageant les fonctions exécutives entre le bureau et le conseil d’administration. Pour des raisons de rationalité fonctionnelle, l’Assemblée générale extraordinaire du 1er septembre 2014 a adopté de nouveaux statuts. L’Assemblée Générale étant constituée exclusivement de personnes investies dans la vie de l’Institut et relativement peu nombreux, il a également été décidé de confier l’ensemble des fonctions exécutives au Bureau, lequel est directement nommé par l’Assemblée Générale, plutôt que par le Conseil d’administration comme dans les précédents statuts. Le Conseil d’administration a été élargi à des personnalités extérieures et institutions. Il est investi de fonctions consultatives sur les grandes orientations de l’IFJR. Lors de ses réunions, la politique générale de l’Institut lui est présentée par le Bureau, associée à un débat sur une thématique présentée par une personnalité invitée.

### 2.2. La composition du Bureau de l’Institut

Lors de l’assemblée générale extraordinaire du 1er septembre 2014, un nouveau Bureau a été élu, investi des nouvelles fonctions que lui confèrent les nouveaux statuts. Benjamin Sayous a démissionné du Bureau pour devenir Directeur. La composition du Bureau a également été élargie pour tenir compte des nouvelles activités de l’Institut sur la scène internationale.

Le Bureau actuel est composé comme suit :

**Président :**

Robert Cario (*Professeur émérite de Criminologie, Université de Pau et des Pays de l’Adour*)

**Vice Présidente :**

Catherine Rossi (*Professeure de Criminologie, Université Laval de Québec – Canada*)

**Secrétaire générale :**

Sabine Renou (*Médiatrice pénale à l’Association Pyrénéenne d’Aide aux Victimes et de médiation – APAVIM, Maître de conférence associée à l’Université de Pau et des Pays de l’Adour*)

**Secrétaire général adjoint :**

Paul Mbanzoulou (*Enseignant-chercheur, Directeur de la recherche et de la documentation à l’Ecole Nationale d’Administration Pénitentiaire*).

**Trésorière :**

Jessica Filippi (*Doctorante*)

**Chargé du développement international :**

Jean-Charles Paras (*Consultant « Justice et droits humains »*)



Le bureau de l’IFJR 2014

### 2.3. L'organisation de l'Institut

En plus de l'Assemblée générale (30 membres), du Conseil d'administration (10 membres), des membres invités permanents ou leurs représentants (14) et du Bureau (6 membres), l'IFJR comprend, depuis juillet 2014 une direction, composée d'un salarié. Le directeur est actuellement le seul salarié de l'association.

#### Membres du Conseil d'administration :

- Sabrina BELLUCCI, Directrice, Institut national d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM, Paris) ;
- Frédéric LAUFERON, Directeur général, Association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale (APCARS, Paris) ;
- Brice DEYMIE, Eric ROMMELUERE, Plateforme Française pour la justice restaurative (Paris) ;
- Estelle DROUVIN, Directrice, Centre de services de justice réparatrice (CSJR, Montréal) ;
- Nicole TERCQ, Directrice, Association paloise d'aide aux victimes et de médiation (APA-VIM, Pau) ;
- Jean-Jacques GOULET, Cercles de soutien et de responsabilité (CSR ; Montréal) ;
- Pr. Ivo AERTSEN, Forum européen pour la justice restaurative (Leuven, Belgique) ;
- Pr. Frieder DUNKEL, Chaire de criminologie, Université Ernst-Moritz-Arndt de Greifswald (Allemagne) ;
- Pr. Ali-Hossein NADJAFI, Professeur de criminologie, Université Shahid Béhéshti, Téhéran (Iran).

#### Direction : Benjamin SAYOUS

Recruté en juillet 2014 à temps plein, ses fonctions, telles que définies par son contrat de travail et le profil de poste, sont principalement de :

- assurer la gestion courante de l'association ;
- assurer les prestations techniques auxquelles l'IFJR s'est engagé auprès de ses partenaires, sous la supervision du Président ;
- apporter toute l'aide nécessaire au Président dans la conduite de la politique de l'IFJR ;
- apporter toute l'aide nécessaire au Bureau dans l'accomplissement de ses missions.

### 3. La promotion de la justice restaurative

#### 3.1. Le site internet

La création d'un site internet fut l'une des premières réalisations du Bureau. Faute de finances suffisantes et compte tenu de l'urgence de cette mission, il n'a pas été possible de faire appel à des professionnels. Seule l'hébergement du site a pu être pris en charge au regard des cotisations perçues en début d'exercice. Le site a donc été réalisé par le secrétaire général.

Le premier site internet avait vocation à :

- permettre une information du public sur ce qu'est la Justice restaurative et ses principes généraux, ainsi que sur l'IFJR, ses missions et principales réalisations ;
- constituer une phase test en prévision de l'élaboration, avec des professionnels, d'un site internet à la fois didactique et fédérateur.

L'organisation de la présentation de la Justice restaurative poursuit ces deux objectifs, à travers un déroulement de pages suivant une progression du lecteur dans la découverte des spécificités de la Justice restaurative.

Depuis sa création, le site enregistre une progression des utilisateurs et une fidélisation intéressante de ces derniers. Un recul de deux années sur la formule du site montre une forte progression de la fréquentation sur le site, ainsi que la fidélisation des internautes, la progression étant corrélée avec l'augmentation du taux de nouveaux utilisateurs.

Il est également à noter que l'audience du site ne se limite pas à la France. Une proportion importante des utilisateurs réside en Amérique du nord et du sud. L'Europe occidentale est également bien représentée. Depuis septembre 2014, une augmentation de la fréquentation du site par des Tunisiens est notable et peut être reliée aux premières actions de Jean-Charles Paras dans ce pays. Cette fréquentation montre la nécessité de proposer les principales pages en anglais et en espagnol.

	Aout 2014
<b>Fréquentation annuelle (estimation)</b>	<b>2900</b>
<b>Taux de fidélisation des utilisateurs</b>	<b>45 %</b>
<b>Taux de nouveaux utilisateurs</b>	<b>55 %</b>

Il reste que nous sommes arrivés aux limites du site actuel. Administré directement en html, la mise en ligne d'informations est particulièrement chronophage et ne permet pas la régularité offerte par un CMS. L'intégration des réseaux sociaux sur le site n'est pas optimale. Nous n'avons pas de newsletter.

L'IFJR a bénéficié, en avril 2014, d'une donation destinée à financer la révision du site internet. Plusieurs sociétés spécialisées dans la conception de sites internet ont été démarchées. En juin 2014, le choix de l'Institut se portait sur le prestataire « Core-Techs » pour la réalisation d'un site internet conforme au cahier des charges.

Le nouveau site internet va permettre une présentation détaillée de la justice restaurative et des mesures pouvant faire l'objet de programmes proposés en France. De même, des cartes interactives présenteront les initiatives menées en France, ainsi qu'à l'international à travers des correspondants dans les principaux pays ayant une expérience significative en matière de justice restaurative. Des formulaires de contribution seront disponibles dans le cadre de l'Observatoire des pratiques, en vue de témoignages, retours de pratiques et études de cas. Le site va surtout permettre la promotion des activités de l'Institut et des services de Justice restaurative (SRJR ou organisations promotrices de mesures). Enfin, les offres de formation et les actualités de l'IFJR vont être mieux mises en valeur, en liaison avec les réseaux sociaux.

L'administration du site sera réalisée via un CSM (Drupal) qui facilitera les mises en ligne de contenu et permettra ainsi une plus grande réactivité avec l'actualité. Une newsletter sera également générée automatiquement.

Le site comportera également un module de paiement en ligne pour les personnes souhaitant faire un don à l'IFJR.

Le menu déroulant du site

À gauche, le site a été dévoilé le 10 mars 2015, entamant une période dite de « recettes » pendant laquelle l'IFJR a pu remplir le site de son contenu (préalablement élaboré pour gagner du temps). La mise en ligne du site est prévue pour début avril 2015.

Compte tenu des retards, le site V2.0 a été maintenu et enrichi afin de relayer les informations relatives aux actualités de l'IFJR, notamment des formations et du programme « Passeur de justice restaurative », relayées par les réseaux sociaux.

### 3.2. La communication sur les réseaux sociaux

L'IFJR est présent sur Facebook et Twitter. Les informations diffusées via ces réseaux sociaux sont essentiellement des relais des informations sur le site internet ou des événements de formation ou du programme « Passeur de Justice restaurative » diffusées, autant que possible, en temps réel.



Une charte éditoriale précisant les contenus devant figurer sur le site, twitter, facebook, YouTube et google+ a été élaborée. Un outil d'administration de comptes (hootsuite) a également été adopté afin de faciliter la gestion des différents comptes, d'obtenir des statistiques de l'animation des réseaux sociaux et de programmer la publication de contenu. La charte éditoriale inscrit également l'Institut dans une stratégie de communication destinée à éclairer le grand public sur les potentialités de la justice restaurative sur la scène pénale et sur celle, essentielle, de la prévention du phénomène criminel, autour des grands thèmes d'actualité du secteur. Il est également prévu d'être plus réactif sur l'actualité.

La présence de l'IFJR sur YouTube et Dailymotion sera également renforcée par la mise en ligne de vidéos destinées à informer le public via un autre canal que le contenu écrit et à illustrer le site internet. Deux vidéos sont actuellement en cours de préparation.

Ce projet de vidéos informatives sur la justice restaurative fait écho à la participation de l'Institut, en la personne de Robert Cario, Paul Mbanzoulou et Sabrina Bellucci, à plusieurs documentaires sur la justice restaurative en 2013 et 2014 :

- « la Justice restaurative » (2013, « Le Projet Imagine », Frédérique Bedos) ;
- « Quand détenus et victimes se parlent », (2013, diffusé en 2014 dans l'émission « Présence protestante », Marjolaine Dorne et Alexis Orand) ;
- « Les rencontres détenus-victimes. Un exemple de justice restaurative en France », (2014, diffusé en 2014 par l'INAVEM).

Il est également prévu un renforcement des actions des membres bénévoles de l'IFJR en ce domaine, notamment par leur investissement dans l'identification des informations susceptibles d'être promues via les différents canaux de diffusion de l'Institut.

### 3.3. L'élaboration de supports de communiqués (flyers)

La promotion des activités de l'IFJR, en plus du site internet, est également assurée via des supports de communication écrits (Flyer).

**NOS MISSIONS ESSENTIELLES**

**AFFIRMER** les principes fondateurs de la Justice restaurative, des points de vue théorique et pratique, en totale interdisciplinarité.

Éclairer sur ce « qu'elle n'est pas » définit les conditions de mise en œuvre, présenter les mesures qu'elle promeut, afficher les **protocoles évalués** scientifiquement apparaissent crucial pour que se développent partout en France les **bonnes pratiques**.

**ORGANISER** des « Conférences de concertation » sur un thème fort de l'actualité de la Justice restaurative ou relativement à des interrogations sur les pratiques.

Elles ont vocation à ouvrir un **espace de discussion** accessible à tous.

**CRÉER** un « observatoire des pratiques » dont la vocation consistera à favoriser l'affichage des pratiques **innovantes** en matière de Justice restaurative, scientifiquement évaluées.

**ACCOMPAGNER** les projets de Justice restaurative, dès qualités de **partenaire** avec leurs maîtres d'œuvre, afin de favoriser des rapprochements techniques, des liens partenariaux, des **soutiens divers** et la **valorisation** des pratiques.

**COMMENT NOUS ACCOMPAGNER ?**

- Par un **investissement concret** dans l'une de ces mesures.
- Par un **don au profit** de l'IFJR.

**NOS COORDONNÉES**

Institut Français pour la Justice Restaurative (I.F.J.R.)  
BP 70 131  
64001 PAU CEDEX 01  
contact@justicerestaurative.org  
www.justicerestaurative.org

**L'INSTITUT FRANÇAIS POUR LA JUSTICE RESTAURATIVE (IFJR)** concourt ses actions comme étant au service des professionnel(s), investis ou non dans la mise en œuvre de missions de Justice restaurative, au bénéfice des victimes, des infracteurs, de leurs proches et de l'ensemble des personnes concernées par les conséquences directes du conflit de nature infractionnelle et par ses répercussions d'ordre personnel, familial et plus largement social.

Plus d'informations sur [www.justicerestaurative.org](http://www.justicerestaurative.org)

Un premier flyer a été élaboré en vue de présenter les activités de l'Institut par le collectif de graphistes ayant créé auparavant le logo de l'IFJR. Édité à 10 000 exemplaires, il sera distribué à chaque intervention d'un membre de l'IFJR.

Ce premier flyer sera suivi de quatre autres qui seront finalisés prochainement :

- deux flyers, élaborés en partenariat avec l'INAVEM, à diffusion nationale, présenteront la mesure de rencontre détenus-victimes pour l'un et le rôle des représentants de la communauté pour l'autre. Ces deux premiers flyers assureront tant la promotion des programmes que des formations proposées par l'IFJR et l'INAVEM ;
- deux flyers, élaborés en partenariat avec l'APAVIM, à diffusion locale (région Pyrénées), présenteront l'offre de justice restaurative proposée par le SRJR Pyrénées (V. infra) : les rencontres condamnés-victimes pour l'un et la médiation restaurative (à tous les stades de la procédure pénale) pour l'autre. Ces deux derniers flyers assureront la promotion des activités du « SRJR Pyrénées » qui sera prochainement créé par l'IFJR en partenariat avec l'APAVIM.

D'autres supports de communication (affiches, objets promotionnels) sont en cours de conception, en particulier dans la perspective de l'organisation de la première conférence de concertation à l'horizon 2016.

**LE RECOURS À DES MESURES DE JUSTICE RESTAURATIVE EST DÉSORMAIS POSSIBLE EN FRANCE**

Article 10-1, Sect. II, Chap. préliminaire du Code de procédure pénale.

**NOS ACTIONS PRINCIPALES À CE JOUR**

**Publications diverses** sur la justice restaurative ;

**Séminaires** de sensibilisation à l'intention de divers partenaires, associatifs ou institutionnels ;

**Formations** sur les mesures de Justice restaurative en partenariat avec l'INAVEM ;

**Accompagnement** dans la conception de divers programmes de Justice restaurative (RDV, RCV, Conférences restauratives, Cercles de soutien et de responsabilité, notamment) ;

**Participation** aux Session de RDV mises en place au sein de la Maison Centrale de Poissy [78] ;

**Partenariat** avec l'APCARS pour la mise en place du premier Service Régional de Justice restaurative (expérimentation en Ile-de-France) ;

**Membre de la Plateforme Française pour la Justice restaurative.**

**QUEST CE QUE LA JUSTICE RESTAURATIVE ?**

Pratiquée sur la plupart des continents depuis **plus de 40 ans**, la Justice restaurative s'adresse aux victimes, aux auteurs d'infractions et à leurs proches. Elle consiste en une ou plusieurs **rencontres** au cours desquelles un **dialogue** va s'installer en vue de réduire les répercussions d'ordre personnel, familial et plus largement social de cette infraction.

Conformément à la philosophie de la Justice restaurative, les mesures qu'elle promeut s'inscrivent dans un **processus dynamique**. Elles sont :

- de la participation volontaire
- de **lou(e)s** celles et ceux qui s'estiment concernés par le conflit de nature infractionnelle ;
- afin de négocier,
- ensemble,
- par une participation active,
- en la présence et sous le contrôle d'un « tiers justice »
- et avec l'accompagnement éventuel d'un « tiers psychologique et/ou social »,
- les **solutions** les meilleures pour chacun,
- de nature à conduire, par la responsabilisation des acteurs, à la **restoration** de tous, au retour, plus globalement, à l'harmonie sociale

Les mesures proposées répondent à des **protocoles stricts**, corrigés et validés par des évaluations régulières, garantissant le respect et la sécurité de l'ensemble des participants.

**LES MESURES DE JUSTICE RESTAURATIVE**

**La médiation restaurative** offre à la victime et à l'auteur d'une infraction pénale l'opportunité d'une rencontre afin qu'ils discutent des caractéristiques, des conséquences et des répercussions du conflit de nature pénale qui les oppose.

**La conférence restaurative** poursuit les mêmes objectifs mais réunit l'infraction et la victime, leurs proches et des « personnes de confiance ». Elle permet d'envoyer les caractéristiques du soutien que l'environnement familial et social est susceptible d'apporter aux intéressés.

**Les cercles restauratifs** ont la même ambition en réunissant la victime, l'infraction, leurs proches et les membres de la communauté. Ils échangent ensemble sur les répercussions de l'infraction. Particulièrement adaptés lorsque l'action publique n'est pas envisageable, ils peuvent également s'inscrire dans le processus de décision judiciaire.

**Les rencontres détenus-victimes (RDV)** permettent à un groupe de détenus et à un groupe de victimes (trois à cinq personnes respectivement), ne se connaissant pas, de se rencontrer. À l'occasion d'une session de 5 à 6 rencontres, les participants abordent les répercussions consécutives à l'infraction dans leurs vies respectives.

**Le cercle de soutien et de responsabilité (CSR)** s'adresse aux condamnés en fin de peine, très isolés socialement, alors qu'un risque important de récidive demeure. Ils bénéficient du soutien attendu et assidu de bénévoles, spécialement formés, constituant le cercle d'accompagnement. Il permet au condamné de trouver une aide efficace auprès des membres de la communauté au sein laquelle il est amené à se réinsérer. Un cercle ressource, composé de professionnels bénévoles, est disponible en cas de difficultés rencontrées par le premier cercle.

### 3.4. Le programme « Passeur de Justice restaurative »

« Passeur de Justice restaurative » est un programme de sensibilisation des professionnels susceptibles d'initier et de concourir à des programmes de Justice restaurative en France (métropole et outre-mer). Il se caractérise par des interventions *in situ*, auprès d'écoles professionnelles nationales, d'institutions, d'organisations, d'associations investies dans le champ pénal.

Un « Passeur » propose une présentation de la Justice restaurative et ses principales applications et résultats en matière de restauration des personnes concernées par une infraction. Il vise, au-delà de la sensibilisation des acteurs de la Justice, à favoriser l'initiative de programmes de Justice restaurative en France et le renforcement des partenariats locaux entre le secteur associatif et les professionnels de l'institution judiciaire.

Les interventions des membres de l'Institut à divers colloques s'intègrent également dans ce programme (V. Infra, La formation).

#### Liste des interventions des « Passeurs de justice restaurative »

Date	Lieu	Hôte	Thème	Passeur(s)
2013				
25 janv.	Paris	Fédération Protestante de France (FPF) (aumônerie)	Intervention – Colloque « Punir, Restaurer, Guérir » au Sénat	Robert CARIO (RC)
14-15 fév.	Paris	Ministère de la justice	Intervention – Conférence de Consensus sur la prévention de la récidive	RC
30 sept.	Paris	FPF (aumônerie)	Création de la Plate-forme Française pour la Justice Restaurative (PFJR)	RC
3 oct.	Lyon (69)	Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits (CLRD), Mairie	Conférence sur la Justice restaurative (JR)	RC
4 oct.	Bourg-en-Bresse (01)	Aide aux Victimes Et Médiation dans l'Ain (AVEEMA)	Séminaire sur les Rencontres Détenus-Victimes (RDV)	RC
5 oct.	Bourg-en-Bresse (01)	Association Nationale des Visiteurs de Prison (ANVP) (Rhône/Alpes/Auvergne)	Séminaire JR	RC
24-25 oct.	Paris	École Nationale de la Magistrature (ENM)	Intervention – Colloque « La justice restaurative applicable aux mineurs »	RC
18 nov.	Paris	ENM	Intervention – Journée d'étude sur les droits des victimes et la JR	RC
6 déc.	Paris	Plateforme Française pour la Justice Restaurative (PFJR)	Réunion	RC

Date	Lieu	Hôte	Thème	Passeur(s)
7 déc.	Paris	Genépi	Intervention – Colloque sur la JR	RC
7 déc.	Paris	Aumônerie Orthodoxe	Séminaire JR/RDV	RC
9 déc.	Pau (64)	Marjolaine Dorne et Alexis Orand	Interview / film Présence protestante	RC
12 déc.	Limoges (87)	Association d'aide aux victimes et de médiation (AVIMED)	Réunion de direction relative à un Projet de Justice restaurative (RDV)	RC
2014				
22 fév.	Paris	Institut National d'Aide aux Victimes Et de Médiation (INAVEM)	Intervention – Colloque à l'occasion de la « Journée européenne des victimes » sur la transposition de la Directive européenne du 12 octobre 2012	Benjamin SAYOUS (BS)
3-31 mars	Maison Centrale (MC) Poissy	INAVEM / SPIP 78 / MC Poissy	Participation à une Session RDV en tant que représentant de la communauté	RC
10 mars	Paris	PFJR	Réunion	RC
15 mars	Rennes (35)	ANVP (Gd Ouest)	Séminaire JR	RC
25 mars	Paris	PFJR	Point presse « Punir, guérir, restaurer »	RC
28 mars	Dax (40)	SPIP 40	Séminaire de présentation du Cercle de soutien et de responsabilité (CSR)	RC
1er avril	Paris	APCARs / MC Poissy	Mise en relation dans le cadre de la JR entre APCARS et MC Poissy	RC
2 avril	Bordeaux (33)	Centre de Ressource pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIAVS) Aquitaine – Projet européen Circles4.eu	Réunion du comité de pilotage (COPIL)	
10 avril	Marseille (13)	Aumônerie protestante (PACA)	Séminaire JR / RDV	RC
15 avril	Pau	APAVIM	Réunion de travail dans le cadre du projet palois de RDV	RC
16 avril	Lannemezan (65)	Maison Centrale	Réunion d'information sur les RDV	RC
24 avril	Dijon (21)	Collectif « Dijon-Prison »	Intervention – Colloque « La justice restaurative : sortir de la logique punitive ? »	RC

Date	Lieu	Hôte	Thème	Passeur(s)
5 mai	Paris	PFJR	Préparation du colloque (JR et communauté)	RC
15 mai	Reims	Cour d'appel	Intervention – Colloque sur la JR	RC
16 mai	Reims	LeMars (AAV)	Séminaire RDV	RC
22-23 mai	Dax	SPIP	Participation / animation formation RDV	Jean-Jacques GOULET (JJG) / RC
26 mai	Paris	PFJR	Organisation / intervention – Colloque « Le rôle de la communauté dans l'application des peines. La Justice restaurative en action » Conseil Eco. Soc. et environnemental	Paul MBANZOULOU (PM) / RC
10-15 juin	Belfast (Eire)	Forum Européen pour la Justice Restaurative (EFRJ)	Participation au 8è Symposium « Beyond crime : pathways to desistance, social justice, and peacebuilding »	RC
17 juin	Bordeaux (33)	CRIAVS Aquitaine – Projet européen Circles4.eu	Réunion du COPIL	RC
23-24 juin	Paris	APCAR (SRJR)	Séminaire JR	RC
25 juin	Poissy (78)	MC Poissy	Présentation des RDV aux détenus	RC
22 aout	Poissy (78)	INAVEM / IFJR	Tournage documentaire « Les rencontres détenus-victimes. Un exemple de justice restaurative en France »	RC
8 sept.	Paris	Sparknews	Intervention sur la JR et l'IFJR	RC
18 sept.	Poissy (78)	Maison centrale	Présentation des RDV aux détenus	RC
18 sept.	Paris	PFJR	Réunion	RC
1er oct.	Frènes	APCAR / SPIP 95 en présence des partenaires d'Ile-de-France	Signature de la convention Présentation de la JR aux partenaires	RC
2 oct.	Bois-Colombe	FPF (aumônerie)	Intervention – Conférence sur la justice restaurative	RC
15-16 oct.	Paris	APCAR (SRJR)	Séminaire JR	RC
17 nov.	Le puy-en-velay	Association d'aide aux victimes (AAV) « Justice et partage »	Intervention – Colloque JR	RC



Date	Lieu	Hôte	Thème	Passeur(s)
18-19 nov.	Limoges (87)	Mairie et partenaires institutionnels et associatifs	Conférence Mairie Intervention – Colloque JR et mineurs délinquants Rencontre chefs d'établissement (Collèges)	RC
24 nov.	Saint-Brieuc (22)	Association Départementale d'Alternatives Judiciaires (ADAJ)	Intervention – Colloque « Justice imposée hier, négociée de plus en plus aujourd'hui »	BS
25-26 nov.	Agen	École Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP)	Intervention – Colloque « Criminologie et pratiques pénitentiaires. Une voie vers la professionnalisation des acteurs »	RC / PM
2 déc.	Paris	INAVEM	Séminaire SPIP / AAV	RC
6 déc.	Paris	Génépi	Intervention – Colloque JR	Olivia MONS (OM) / RC
16 déc.	Lyon	IFJR	Rencontre avec l'aumônier régional protestant Lyon Rencontre avec une magistrate du TGI	RC

### 3.5. La Plateforme

Si les activités de la Plateforme Française pour la Justice Restaurative ne relèvent pas directement des activités de l'IFJR, l'Institut y occupe une place particulièrement active. Crée à l'initiative de la Fédération Protestante de France à travers l'aumônerie des prisons, fin septembre 2013, la Plateforme œuvre au développement du débat national autour de la Justice restaurative.



*Les membres de la Plateforme Française pour la Justice Restaurative*

Deux colloques ont été organisés en ce sens :

- 26 mai 2014, « Le rôle de la communauté dans l'application des peines. La justice restaurative en action » ;
- (projet) 28 mai 2015, « Justice restaurative et désistance »

Depuis octobre 2014, le site de l'IFJR consacre un espace dédié à l'actualité de la Plateforme.

## 4. L'accompagnement des programmes de Justice restaurative

### 4.1. Objectifs et présentation du programme « L'IFJR vous accompagne »

« L'IFJR vous accompagne » consiste en l'accompagnement de structures, publiques ou privées, souhaitant développer un programme de justice restaurative incluant une ou plusieurs mesures de justice restaurative. Cet accompagnement comprend une aide à la conception de projet, une aide à la mise en œuvre de projet et/ou une évaluation du programme tout au long de sa mise en œuvre ou a posteriori. Dans ce dernier cas, les évaluations seront également en lien avec « l'Observatoire des pratiques ».

Les moyens dédiés à cette activité sont variables, en fonction des besoins et des attentes de l'organisation concernée. Plusieurs formules d'accompagnement sont proposées, éventuellement de manière cumulative :

1) **Une intervention ponctuelle ou régulière d'un ou plusieurs « Passeur de Justice restaurative ».** Ce type d'intervention est particulièrement utile au stade de la préparation du projet. L'organisation d'un séminaire de sensibilisation, réunissant l'ensemble des partenaires de la structure commanditaire, est souvent l'occasion de vérifier le niveau d'engagement et de professionnalisme sur lequel celle-ci pourra compter auprès de ses partenaires.

2) **Un état des lieux d'une structure, préalablement au développement d'un programme de justice restaurative.** Il est destiné à identifier les pratiques de justice restaurative déjà mises en œuvre ou susceptibles de l'être. Réalisé de manière participative, cet état des lieux permet la mise en évidence des forces sur lesquelles l'organisation pourra se baser pour l'élaboration de son programme, ainsi que sur les faiblesses qui devront être prises en compte dans le cadre de ce projet restauratif. L'objectif de ce type d'intervention est la remise d'un rapport, conçu avec les membres de la structure, proposant des recommandations utiles à la conception d'un projet de programme de justice restaurative. Le rapport peut également déboucher, à l'issue d'une réflexion commune de l'Institut, de la structure et de ses partenaires, sur la conception du projet de programme de justice restaurative.

3) **Un accompagnement dans la mise en œuvre d'un programme de Justice restaurative** par l'intervention d'un consultant (chercheur) de l'Institut au sein de la structure. Ce type d'accompagnement peut intervenir dans le prolongement d'un état des lieux préalable. L'Institut accompagne alors l'organisation dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de programme de justice restaurative. L'accompagnement peut également être envisagé dans le cadre d'un programme déjà en cours. L'intervention de l'Institut est alors subordonnée à un état des lieux des pratiques et de la structure afin de mesurer les besoins et les attentes des intervenants. Dans le cadre d'un accompagnement, l'Institut aide la structure dans l'élaboration des cahiers des charges, conventions de partenariat, projet de service, supervision des pratiques, indispensables à la réussite du programme.

4) **L'évaluation d'un programme de justice restaurative.** Dans le cadre de ce type d'intervention, l'Institut conçoit, avec la structure et ses partenaires, un protocole d'évaluation en fonction des besoins et des attentes des parties prenantes du programme. L'évaluation peut être réalisée tout au long du programme, c'est-à-dire parallèlement à la mise en œuvre de mesures de Justice restaurative. Elle peut également être réalisée a posteriori du programme, c'est-à-dire après la

mise en œuvre des mesures sur lesquelles l'évaluation porte. L'évaluation est essentielle à la promotion des programmes de justice restaurative. Elle peut porter sur le retour d'expérience des participants et leur satisfaction vis-à-vis de celui-ci, notamment au regard de la satisfaction de leurs attentes et besoins. Ce type d'évaluation qualitative permet de mesurer l'impact du programme sur les participants, notamment au regard de leur restauration. Elle peut également inclure l'évaluation de l'impact du programme sur la structure et ses partenaires. L'objectif de ce type d'évaluation est de mesurer l'impact de la mise en œuvre de mesures de justice restaurative sur l'environnement professionnel des intervenants et sur leurs pratiques professionnelles. Le protocole d'évaluation, lorsqu'il est prévu en parallèle de la mise en œuvre du programme, peut comprendre des outils de suivi du programme utiles à son management.

Le format idéal d'intervention, recommandé par l'IFJR, inclut l'ensemble de ces interventions selon l'enchaînement suivant :

- 1) Séminaire de sensibilisation des parties prenantes (structure commanditaire et partenaires) ;
- 2) État des lieux des programmes existants, consistant en l'identification des points d'entrée disponibles pour la mise en œuvre d'un programme de Justice restaurative et des moyens et partenariats pouvant être mis en action à cette fin ;
- 3) Élaboration du programme, consistant en la conception du programme (objectifs, moyens) aux cotés des professionnels (dans une logique de recherche / action participative et inclusive) et la définition des modalités d'évaluation du programme ;
- 4) Formation des intervenants dans la mise en œuvre des mesures et de leurs partenaires susceptibles de référer des usagers ;
- 5) Suivi de la mise en œuvre du programme, consistant en l'accompagnement des professionnels dans la mise en œuvre des premières mesures à l'issue de la formation des animateurs et, le cas échéant, des représentants de la communauté ;
- 6) Évaluation du programme, consistant en la définition d'une période spécifique d'observation et de contrôles d'étape en cours de mise en œuvre ;
- 7) Valorisation du programme à travers l'organisation d'événements spécifiques (colloque, journée de sensibilisation, publications).

## 4.2. Partenariats et premières réalisations

### Partenariat avec l'APCARS dans le cadre de l'expérimentation des mesures de Justice restaurative en Ile-de-France



Le premier partenariat de l'IFJR a été signé, en juillet 2014, avec l'Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale (APCARS) dans le cadre de l'élaboration d'un projet de programmes expérimentaux de Justice restaurative en Ile-de-France.

Ce partenariat a donné lieu à l'intervention d'un consultant de l'Institut (Benjamin Sayous) auprès des services de l'APCARS. À l'issue d'une période d'observation (octobre à décembre 2013), un rapport a été remis à l'APCARS (janvier 2014), comprenant des recommandations tendant à la

création d'un Service Régional de Justice Restaurative (SRJR) pour l'Ile-de-France, ainsi qu'un projet de programmes successifs, sous la forme d'un protocole d'expérimentations sur 6 à 10 ans de l'ensemble des mesures de Justice restaurative. L'accompagnement de l'APCARs s'est poursuivi à partir de juin 2014 jusqu'en octobre 2014 en vue de l'aide à la conception du service (projet de service, cahier des charges, protocoles d'intervention). L'IFJR a également, à partir de novembre 2014 jusqu'en février 2015, élaboré un protocole d'évaluation susceptible d'être mis en œuvre tout au long des deux premières années du premier programme (Rencontres condamnés-victimes). Ce protocole est désormais en cours de mise en œuvre, puisqu'il est appliqué pour l'évaluation de la première session de rencontres qui a débuté le 3 mars dernier.

Le projet de l'APCARs doit aboutir au déploiement de l'ensemble de la palette des mesures de Justice restaurative (Rencontres détenus-victimes, Rencontres condamnés-victimes, médiation restaurative, conférence restaurative, Cercles de soutien et de responsabilité) sur le ressort de la Cour d'appel de Paris. Ce déploiement, dans la durée, donnera lieu à une évaluation approfondie des pratiques mises en œuvre et de l'impact de ces mesures sur leurs usagers ainsi qu'auprès des professionnels de la Justice. Dès sa conception, ce programme implique étroitement les partenaires de l'APCARs.

Il s'agit donc d'un premier projet d'envergure pour l'IFJR et à long terme.

### **Accompagnement des projets de Cercles de Soutien et de Responsabilité**

L'IFJR, en la personne de Robert Cario et Paul Mbanzoulou, participe aux comités de pilotage de deux projets de programme de CSR en France :

- projet européen Circles4eu, supervisé en France par le Centre de Ressource pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIA VS) Aquitaine (Bordeaux), supervisé par le Dr. Florent Cochez ;
- projet du SPIP des Landes (Dax), supervisé par Hans Lefebvre.

### **Autres accompagnements en perspective**

Les actions mises en œuvre dans le cadre du programme « Passeur de Justice restaurative » et les formations assurées en 2014 ont conduit au rapprochement de l'IFJR avec plusieurs structures ayant manifesté un intérêt pour la mise en place d'un service de justice restaurative.

Divers interlocuteurs devront également être prospectés à nouveau sur Lyon, Dijon, Saint-Brieuc, Limoges et Carcassonne.

## 5. La formation

La formation des professionnels de la Justice et du secteur associatif dédiés à l'accompagnement des personnes concernées par la commission d'une infraction est au cœur des missions de l'IFJR. L'Institut est déclaré, depuis le 30 décembre 2014, comme organisme prestataire de formation.



Avant sa création, ses membres étaient déjà associés à la formation aux « Rencontres Détenus-Victimes » (RDV) proposée par l'INAVEM dans le cadre de l'expérimentation menée à la Maison centrale de Poissy en 2010.

Afin de poursuivre cette collaboration, une convention de partenariat a été signée avec l'INAVEM, en mai 2014, en vue de pérenniser ces formations, en région Parisienne ou sur l'ensemble du territoire.

Les formations proposées ou impliquant étroitement l'Institut sont de deux ordres :

- **la formation des coordinateurs / animateurs** (professionnels ou bénévoles) de mesures de Justice restaurative (présentation de la Justice restaurative et de ses principales mesures, techniques d'écoute et d'entretien, rôle et cadre d'intervention de l'intervenant, déontologie, techniques de préparation et d'animation de rencontres, jeux de rôles et mises en situation) en partenariat avec l'INAVEM (formateurs : Catherine Rossi, Paul Mbanzoulou et Robert Cario) ;



Formation à l'animation des RDV à Pau

- **la formation des partenaires et référents des services proposant des services de Justice restaurative** (présentation de la Justice restaurative et de ses principales mesures, modes d'intervention auprès des personnes intéressées, jeux de rôles et mises en situation), dans le cadre des partenariats d'accompagnement ;
- **d'autres formations peuvent être intégrées au programme « Passeur de Justice restaurative »** et s'adresser à un public plus large, en vue de sa sensibilisation à la problématique des répercussions de l'infraction sur les personnes qu'elle concerne et les potentialités de restauration envisageables.

## Formations en partenariat avec l'INAVEM

L'offre de formation de l'IFJR en partenariat avec l'INAVEM comprend 8 formations :

- Formation à l'animation des rencontres détenus-victimes ;
- Formation à l'animation des rencontres condamnés-victimes ;
- Formation des représentants de la communauté ;
- Formation à l'animation de médiations restauratives ;
- Formation à l'animation de conférences restauratives ;
- Formation à l'animation de cercles restauratifs ;
- Formation aux Cercles de soutien et de responsabilité ;
- Analyse des pratiques



Paul Mbanzoulou et Robert Cario

Durant l'exercice 2014, trois formations à l'animation des rencontres détenus-victimes ont été organisées à Pau, Paris et Lyon.

Au cours de l'exercice 2015, plusieurs formations sont programmées :

- 5 formations à l'animation des Rencontres Détenus-Victimes à Montpellier, La Réunion, Carcassonne, Guéret et Paris ;
- 2 formations des représentants de la communauté à Paris ;
- 1 formation aux Cercles de soutien et de responsabilité à Paris ;
- 1 formation à l'animation des Médiations restauratives.

## Formations dans le cadre du partenariat avec l'APCARS

Durant l'exercice 2014, deux formations de deux jours ont été assurées sur Paris par Robert CARIO en collaboration avec les responsables du SRJR de l'APCARS.

Ces formations devraient être poursuivies au cours du prochain exercice, dans les mêmes conditions. Trois formations sont d'ores et déjà prévues en 2015.



Journée d'information auprès des partenaires de l'APCARS

## 6. L'Observatoire des pratiques de Justice restaurative

L'observatoire des pratiques a vocation à offrir une vision globale de l'état de développement de la justice restaurative en France et dans le monde.

Le nouveau site internet propose des formulaires de contribution à un public vaste :

- les participants aux mesures de justice restaurative : un formulaire de contribution sur la base du témoignage pourra être rempli en ligne ;
- les intervenants dans le cadre des mesures de justice restaurative : deux formulaires de contribution leur seront proposés : l'un pour des études de cas et l'autre pour des retours d'expérience et de pratiques ;
- les structures promotrices de programmes de justice restaurative : un formulaire de contribution leur sera proposé, mettant l'accent sur les problématiques liées à la mise en place des programmes.

Chaque contribution sera examinée, avant sa mise en ligne, par un conseil scientifique. En cas de doute, elles seront toutefois associées aux protocoles élaborés par l'Institut afin de permettre au public de comparer les pratiques existantes avec les pratiques recommandées par l'IFJR.

Outre la perspective d'un panorama des pratiques de justice restaurative en France, l'observatoire des pratiques sera associé sur le site à une autre rubrique : « la Justice restaurative dans le monde ». L'IFJR a réuni une liste de correspondants dans les pays pratiquant des mesures de justice restaurative. Leurs contributions seront également accessibles sur le site internet. La liste des correspondants est appelée à se développer avec le temps.

L'Observatoire des pratiques permettra l'élaboration de « guides pratiques » sur l'ensemble des mesures de justice restaurative, incluant la conception des mesures mises en œuvre, leur préparation et leur évaluation.

## 7. Perspectives pour 2015

### La recherche de locaux

L'IFJR est à un stade de son développement où l'absence de locaux devient problématique pour le développement de ses activités, d'autant plus dans la perspective de la création d'un SRJR Pyrénées. L'Association Paloise d'Aide aux Victimes et de Médiation (APAVIM) ne pourra pas recevoir le public des infracteurs. Il est également essentiel que les mesures soient mises en œuvre dans un lieu neutre et adapté.

### Le financement d'un poste de secrétariat

L'obtention de locaux permettra également d'envisager le financement d'un poste de secrétariat, absolument nécessaire au regard de l'évolution croissante des activités de l'Institut, dans le cadre d'une demande de subvention auprès du ministère de la justice.

### Un renforcement du rôle des bénévoles

Le développement des activités de l'IFJR exige un renforcement du recours aux bénévoles. Une vaste consultation auprès des membres et non-membres a été menée et sera renforcée au cours des mois à venir. Il s'agit d'identifier les personnes susceptibles de prendre part aux activités nationales et internationales de l'Institut, à titre bénévole. Leurs interventions concerteront les activités de passeur de justice restaurative, de formateur. Ils pourront également prendre part au renforcement de la présence de l'IFJR sur les réseaux sociaux à travers la possibilité de réagir sur des thèmes d'actualité, en fonction de leurs compétences spécifiques dans un domaine particulier, dans le cadre d'un accompagnement scientifique de l'Institut. Ils pourront enfin prendre part plus activement à l'administration de l'Institut (secrétariat, communication).

### La création d'un SRJR Pyrénées

L'IFJR va renforcer ses actions de promotions de la justice restaurative dans le sud-ouest en vue de la création d'un SRJR « Pyrénées » en partenariat avec l'APAVIM.



Exemple de Rencontre Condamnés-Victimes

Exemple de Médiation restaurative



La mise en place de programmes de justice restaurative dans le cadre de ce service est en ce sens envisagée en cours d'année :

- un programme de rencontres condamnés-victimes ;
- un programme de médiation restaurative aux stades pré-sententiel et post-sententiel ;
- un cercle de soutien et de responsabilité.

### **Une nouvelle activité : la « Conférence de concertation »**

Outre la poursuite des actions menées, notamment au travers du site internet ou de nouvelles interventions d'accompagnement, le prochain exercice conduira à initier de nouvelles actions, telles que l'organisation de la première « Conférence de concertation » de l'Institut sur un thème majeur de la Justice restaurative.

Au regard du contexte de développement de la justice restaurative en France, le thème « Les Services Régionaux de Justice Restaurative : conception et conduite des programmes de justice restaurative » pourrait s'avérer pertinent. Au cours de l'année 2015, plusieurs réunions de prospection seront organisées à cette fin.



Conférence Limoges 19 nov. 2014

## Notes



Pour nous contacter :

Tel : [06 25 49 36 05](tel:0625493605)

BP : [70131, 64 001 PAU cedex 01](http://7013164001PAU)

Mail : [contact@justicerestaurative.org](mailto:contact@justicerestaurative.org)

**« *Rien n'est plus fort qu'une idée dont  
l'heure est venue* » Victor Hugo**

